

Conseil d'Etat, Cour Constitutionnelle

Par **Delph**, le **22/01/2005 à 14:03**

.. quelle est la différence entre Conseil d'Etat et Cour Constitutionnelle ?

Par **Yann**, le **22/01/2005 à 14:18**

Leurs fonctions sont totalement différentes!

Le conseil d'Etat est en quelque sorte la cour de cassation du droit administratif. C'est une juridiction.

Le conseil constitutionnel n'est pas à proprement parler une juridiction dans le sens commun. Il n'est pas amené à connaître de litiges (à quelques exceptions près). Son rôle premier est d'être le gardien de la constitutionnalité des lois.